



# REGARDS

Le journal d'information interne des Hôpitaux de Sarreguemines

MARS 2019

## INTERVIEW

L'hospitalisation à domicile  
obstétrique

## PROJETS A SUIVRE

Nouvelle dynamique pour le  
CLEC du CHS

## ZOOM SUR

Droit des patients :  
la personne de confiance

# L'Édito

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

03

### REPÈRES

04

### L'INTERVIEW

05

### ACTUALITÉ DU PERSONNEL

06

### ZOOM

08

### QUALITÉ

09

### PROJETS À SUIVRE

10

### EN DIRECT DES SERVICES

11

### REPLAY / SAVIEZ-VOUS QUE

### MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### AGENDA

L'année 2018 a été dense pour les professionnels des Hôpitaux de Sarreguemines, avec le démarrage ou la mise en œuvre de nombreux projets qui ont tous, pour point commun, l'amélioration de l'organisation des soins et la recherche d'une meilleure qualité de service aux patients.

Nous nous sommes donné un niveau d'exigence élevé qui a, parfois, suscité des interrogations, voire des incompréhensions. Mais nous sommes parvenus à tenir le cap et force est de constater que le résultat est plutôt positif et encourageant.

Cette dynamique se poursuit en 2019 qui verra l'aboutissement de la plupart des projets en cours, dont certains sont particulièrement emblématiques et novateurs. Au CHS, la refondation des pôles d'activité médicale prend forme et devient effective. Les modifications capacitaires, les transformations d'activité, le positionnement des activités d'excellence et de recours, le nouveau périmètre des secteurs de psychiatrie générale, la rénovation et la valorisation des activités de psychiatrie infanto-juvénile (notamment sur Sarreguemines), sans oublier la préservation de nos moyens budgétaires et de notre capacité à investir, sont autant d'avancées significatives et déterminantes pour la reconnaissance de la psychiatrie de service public sarregueminoise, dans le dispositif de soins spécialisés, au plan local, régional et aussi national.

Au centre hospitalier « général », notre offre de soins est en cours d'adaptation et d'ajustement depuis fin 2017 et connaîtra son point d'orgue dans les prochains mois, avec le positionnement de l'hôpital de jour au 5<sup>ème</sup> étage, doté d'une capacité d'accueil renforcée. Au cours de cette période, d'environ 18 mois, quasiment toutes les activités de soins se sont transformées ou réorganisées, la bascule ambulatoire et la qualité de nos plateaux techniques n'ayant pas été neutres dans ce processus d'évolution. Et surtout n'oublions pas l'arrivée de la médecine nucléaire et du TEP-Scan sur le site de l'hôpital R. PAX, qui marquera une avancée déterminante dans le domaine de la cancérologie.

Pour ses dix ans d'existence, l'Hôpital Robert-PAX peut s'enorgueillir d'être parvenu à l'âge de l'adolescence sans stigmate et en ne laissant personne au bord du chemin. Il continuera d'évoluer et de se transformer parce que le code génétique des hôpitaux est ainsi fait.

Le manque de ressources budgétaires suffisantes est vécu comme une dictature permanente et oppressante pour tous, parce qu'il nous impose des interdits et des obligations, surtout en termes de moyens humains. Ce mantra, concernant la maîtrise des dépenses et les économies à réaliser, répété depuis de nombreuses années, sonne de plus en plus faux et ne parvient plus à nous persuader. Un nouveau modèle économique pour l'Hôpital est-il possible, avec plus de justesse et de pertinence ? Nos gouvernants l'affirment.

Nous sommes républicains et légalistes.

Nous sommes donc confiants, surtout parce que nous maîtrisons, en partie, notre destin et parce que nous croyons en nos propres capacités à agir sur notre avenir.

## RESTONS CONNECTÉS



[www.hopitaux-sarreguemines.fr](http://www.hopitaux-sarreguemines.fr)



Hôpital Robert Pax  
Centre Hospitalier Spécialisé



Ecrivez-nous  
[cellcomm@chs-sarreguemines.fr](mailto:cellcomm@chs-sarreguemines.fr)



**Jean-Claude KNEIB**

Directeur des Hôpitaux de Sarreguemines



# LES ACTUALITES

## REPERES

### OFFRE DE SOINS

Les nouveaux pôles d'activité médicale du CHS sont instaurés depuis le 4 février 2019, suite à la note de service du 8 octobre 2018 désignant les nouveaux chefs de pôle :

Secteur 2 + 3 <i>Freyming Merlebach - Forbach</i>	Dr Valentina MATEI
Secteur 1 + 4 <i>Bitche - Sarreguemines</i>	Dr Frédéric TRIEBSCH
<i>Dangerosité et addictologie</i>	Dr Bruno SCHEIFLER
<i>Infanto-juvénile</i>	Dr Carole FLORY

### RESSOURCES HUMAINES

M. PETITOT sera indisponible de manière prolongée.

Les élections professionnelles se sont tenues le 6 décembre 2018. Le paysage représentatif évolue sans connaître de bouleversement. Les résultats complets sont affichés à la DRH.

### ENVIRONNEMENT

Accord de principe du président de la région Grand Est pour construire un nouvel IFSI à Sarreguemines et à Forbach. En plus d'être d'une conception résolument moderne, le futur institut de formation sera implanté à proximité des Hôpitaux de Sarreguemines.

2018 aura été marquée par la générosité du public, avec une collecte de + 50 000 € de dons pour les deux établissements et des centaines d'heures de bénévolat.



Lâché de ballons Hôpital R. Pax - "Octobre Rose" - Octobre 2018

Entrée en vigueur complète des actes et activités exclusifs des IBODE prévue pour juillet 2019, en application du décret en Conseil d'Etat du 9 février sur la partie 1b des actes exclusifs des IBODE (l'exposition, l'hémostase et l'aspiration).

Possibilité de traiter les varices par traitement thermique endoveineux par radiofréquence au bloc opératoire. Technique de référence aujourd'hui, elle n'était pas disponible en Moselle-Est jusqu'à présent.

Cette procédure qualitative et rapide (30 min d'intervention en moyenne), permet de traiter des segments entiers de varices.

Dr. Jessie RISSE - Médecine Vasculaire



### TRAVAUX

Le compromis de vente du bâtiment "historique" (1903) de l'hôpital du parc, ex-site du CH de Sarreguemines, a été signé le 15.10.2018. Avec la vente de ce dernier élément du patrimoine de l'hôpital du parc, c'est une page de notre histoire qui se tourne.

Les travaux de déménagement de la pédiatrie progressent conformément au plan prévu. Ouverture prévue fin mars 2019.

Les travaux de construction du bâtiment de médecine nucléaire de l'hôpital R. PAX ont commencé début janvier 2019 (en couverture, photo de la cérémonie de pose de la 1ère pierre, le 28 février 2019).



# DEPLOIEMENT DE L'HOSPITALISATION A DOMICILE OBSTETRIQUE

## INTERVIEW

### "Le volet obstétrical prend son essor"

L' Hospitalisation à Domicile (HAD) se développe depuis 5 ans.

Depuis décembre 2017, le volet obstétrical prend son essor, adossé au service de Gynécologie Obstétrique de l'hôpital Robert PAX.

Le gynécologue obstétricien coordonnateur est le Dr Sofian HAFEZ. Mme Nicole LUDWIG, Sage-Femme Coordinatrice en Maïeutique, et les sages-femmes du service assurent la coordination, et les soins sont prodigués par plusieurs sages-femmes libérales conventionnées, sur le territoire du GHT.



Dr Sofian HAFEZ



Nicole LUDWIG



Dorothee CZARNECKI

Les conditions de prise en charge sont celles de l'Hospitalisation à Domicile, à savoir l'accord de la pa-

tiente, de son entourage, et de son médecin traitant. L'admission se fait sur prescription du médecin gynécologue en charge de la patiente, après évaluation du contexte psycho social.

Les indications sont très précises, à type de complications anté-natales (HTA associée à un retard de croissance, maladies gravidiques comme le diabète, antécédents de mort fœtale in utero, placenta prævia en situation stable, rupture prématurée des membranes...), ou post-natales (cicatrisation difficile après épisiotomie, allaitement difficile d'un enfant de petit poids, pathologies thrombo-emboliques récentes, soins post césarienne,...).

Les centres hospitaliers experts, souvent éloignés du domicile de nos patientes, encouragent leur prise en charge en Hospitalisation à Domicile, attestant ainsi le sérieux et la qualité du suivi, ainsi que le partenariat étroit établi pour une sécurité optimale.

A ce jour, 10 patientes ont été hospitalisées à domicile, tel que cela avait été prévu pour 2018, avec l'objectif de développer cette activité dorénavant bien structurée.

La mise en place d'une antenne HAD à Bitche est envisagée, sous réserve de réunir certaines conditions, incluant le volet obstétrical.

Dorothee CZARNECKI  
Nicole LUDWIG



## LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Depuis cette date, le salaire est donc directement versé net d'impôt (salaire net imposable moins le montant de l'impôt).

Afin de préparer cette réforme d'envergure, les agents des Hôpitaux de Sarreguemines ont bénéficié, dès la paye du mois de novembre 2018, d'une information personnalisée sur le prélèvement à la source.

Cette préfiguration est devenue réalité et dorénavant, le bulletin de salaire indique donc :

- Le taux de prélèvement à la source appliqué,
- Le montant du prélèvement à la source (montant de l'impôt),
- Le salaire net à payer après prélèvement à la source.

Le taux indiqué sur votre bulletin de paie, calculé et transmis par l'administration fiscale, est donc :

- Soit votre taux personnalisé (celui du foyer, ou un taux individualisé si vous avez formulé ce choix auprès de l'administration fiscale),
- Soit un taux non personnalisé (neutre) : c'est le cas si vous avez opté auprès de l'administration fiscale pour qu'elle ne transmette pas votre taux personnel, ou dans certains cas particuliers.

Axelle DORMOY

*Vérifiez avec soin l'exactitude de vos éléments d'identification (numéro de sécurité sociale et état civil) sur votre bulletin de salaire et informez la DRH de toute erreur éventuelle. Ces éléments sont indispensables pour communiquer avec l'administration fiscale et appliquer le taux vous concernant.*

Il est à noter que le prélèvement à la source ne s'applique que sur les salaires. L'imposition relative aux autres revenus (activité libérale, revenus locatifs, ..) est acquittée séparément et en plus du prélèvement à la source.



En cas d'erreur ou pour toutes questions sur le taux appliqué, l'administration fiscale reste l'UNIQUE interlocuteur :

- par internet « [prelevementalasource.gouv.fr](http://prelevementalasource.gouv.fr) » ou « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) »,
- par téléphone au 0 809 401 401 (non surtaxé),
- en vous rendant à votre service des impôts des particuliers dont les coordonnées sont indiquées sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.



# LE DROIT DES PATIENTS

ZOOM

En tant que professionnels de santé, votre rôle d'information et le capital confiance dont vous disposez font que vous êtes les meilleurs interlocuteurs pour informer les patients sur le rôle de la personne de confiance, et de la distinction à faire avec celui de la personne à prévenir.

## LA PERSONNE DE CONFIANCE

### L'essentiel

#### Représenter :

La personne de confiance est désignée par le patient dans le cas où il ne serait plus en mesure de s'exprimer, et le représente. Il est donc important que le patient nomme une personne qui le connaît bien et en qui il a entièrement confiance.

#### Accompagner :

Si le patient le souhaite, cette personne peut l'accompagner lors de ses entretiens médicaux et l'aider à la prise de décisions concernant sa santé.

#### Transmettre :

Lorsque le patient ne peut plus exprimer sa volonté, la personne de confiance est le porte-parole auprès de l'équipe médicale. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage. C'est elle qui sera notamment concertée par rapport aux directives anticipées. Il est donc important qu'elle en soit informée et le cas échéant qu'elle puisse transmettre le document préétabli.

La personne de confiance n'a pas la responsabilité de prendre des décisions concernant les traitements mais témoignera des souhaits, volontés et convictions du patient.

Ne pas confondre  
**LA PERSONNE DE CONFIANCE**,  
qui est votre porte parole en cas de besoin,  
et **LA PERSONNE À PREVENIR**,  
qui est avertie en cas d'incident,  
de transfert, ou de sortie.  
Cependant une même personne  
peut jouer ces deux rôles.



La personne de confiance et  
la personne à prévenir  
n'ont pas accès directement  
à votre dossier médical.



ZOOM



### En pratique

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance. La personne de confiance n'est pas forcément un membre de la famille mais la personne qui exprime le plus justement les volontés du patient, par exemple un ami, le médecin traitant ... Le patient mineur n'a pas le droit de désigner une personne de confiance. Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, elle peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge. Le patient peut annuler son choix ou changer de personne de confiance à tout moment.

### Votre rôle

**DIFFUSER** le formulaire pour la nomination de la personne de confiance par le biais du livret d'accueil.  
**INFORMER** le patient sur la possibilité de désigner une personne de confiance et sur son rôle.  
**RECUEILLIR** la désignation de la personne de confiance.  
**TRANSMETTRE** l'information aux membres de l'équipe de soins.

## LA PERSONNE A PREVENIR

### L'essentiel

**Interlocuteur de l'équipe médicale et soignante** en cas d'évènement particulier au cours du séjour, d'ordre organisationnel ou administratif. Exemple : sortie ou transfert vers un autre établissement. La personne à prévenir n'a pas accès aux informations médicales concernant le patient et ne participe pas aux décisions médicales.

### Votre rôle

**RECUEILLIR ET TRACER** les coordonnées de la personne à prévenir lors de l'admission du patient.  
**CONTACTER** la personne à prévenir en cas de sortie ou de transfert.

Martine LACOUR



## EVENEMENTS INDESIRABLES : LES ERREURS MEDICAMENTEUSES

QUALITE



### Accompagner la démarche de déclaration des évènements indésirables liés aux traitements médicamenteux pour une sécurité des soins renforcée.

Certains facteurs organisationnels ou humains (tels que les interruptions de tâches, l'absence de conciliation médicamenteuse, la répartition du travail...) peuvent engendrer des erreurs médicamenteuses.

De ce fait, les Hôpitaux de Sarreguemines favorisent l'accompagnement des professionnels de santé, en les sensibilisant et en les incitant à une culture d'amélioration continue, via la déclaration des évènements indésirables liés aux traitements médicamenteux.

En effet, cette démarche permet aux professionnels d'analyser les causes et ainsi repérer les sources de dysfonctionnement, en collaboration avec la Cellule Qualité Gestion des Risques.

L'objectif est de tendre vers l'amélioration continue de la prise en charge, à toutes les étapes du processus thérapeutique.

Selon la HAS, un évènement indésirable grave sur deux est dû à une erreur médicamenteuse et 57% des erreurs médicamenteuses déclarées sont des erreurs d'administration.

#### Comment ?

Cette démarche s'effectue via le logiciel Qualnet, en complétant une « Fiche d'évènement indésirable », ainsi que le « formulaire complémentaire ». Ce formulaire est recensé par la Cellule Qualité & Gestion des risques.

#### Et après ?

Pour les évènements indésirables le nécessitant, une analyse des causes permet d'identifier toutes les défaillances ayant contribué au dysfonctionnement.

Cette analyse des causes directes et indirectes est réalisée avec l'équipe du service, un pharmacien, et d'autres professionnels si besoin.

Les actions d'amélioration qui sont alors proposées, peuvent être partagées, et utiles à d'autres services de soins.

C'est la démarche de Retour d'Expérience (CREX).

### La charte de protection pour inciter au signalement

**Son objectif est d'inciter au signalement et protéger le déclarant, afin de développer une culture de sécurité et de gestion des risques au sein de notre établissement.**

En voici donc un court extrait : « [...] la Direction s'engage à ce que tout agent [...] ne peut faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire et/ou administrative du fait de ce signalement. [...] L'objectif, n'est pas de rechercher une culpabilité, mais de comprendre le mécanisme de l'évènement, d'identifier ses causes favorisantes et les raisons profondes du dysfonctionnement, afin de mettre en place des actions correctives pour en prévenir la récurrence. [...] [...] Par ailleurs, l'identité des patients et des signalant ne peut être communiquée à des tiers sauf bien entendu dans le cas des procédures en justice ou des inspections réalisées par les autorités sanitaires. [...] »

*Le service Qualité Gestion des Risques*

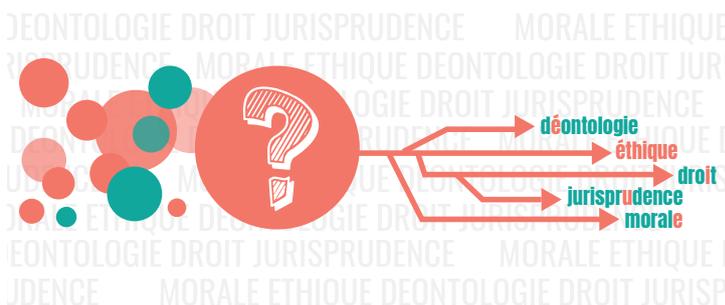


# NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE CLEC DU CHS

PROJETS A SUIVRE

Le soin en psychiatrie entre contrainte, souffrance et vulnérabilité génère au quotidien des situations problématiques où se disputent droit, déontologie, morale et éthique. La complexité de ces situations réclame une réflexion pluridisciplinaire documentée. Les comités locaux d'éthique clinique constituent des espaces de réflexion qui se donnent pour mission de produire des avis destinés à apporter un éclairage à ces situations.

Un Comité Local d'Éthique Clinique (CLEC) a été mis en place au CHS de Sarreguemines en janvier 2012. Cette création répondait à plusieurs préoccupations dont, à titre principal, l'inscription dans la culture de l'établissement donc dans le quotidien des professionnels de santé, d'une démarche de réflexion éthique. La mise en conformité avec les dispositions de l'article L6111-1 du Code de la santé publique (article 5 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002) : "les établissements de santé mènent en leur sein une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale" ont constitué un second déterminant.



## Sur quoi portent les questions éthiques en hôpital psychiatrique ?

Les caractéristiques des soins sous contraintes autant que la grande vulnérabilité des patients soignés en psychiatrie questionnent ordinairement les notions de :

- Respect de la dignité ;
- Respect de la vie privée et de l'intimité (sexualité) ;
- Liberté d'aller et venir ;
- Refus de soins ;
- Droit à l'information ;
- Gestion de la contrainte

## Composition du CLEC

Le Comité est composé au maximum de : 22 membres issus des différents métiers du soins (médecins, infirmiers, psychologues, aide-soignants etc...), ainsi que de personnes extérieures qualifiées (représentant des usagers, ministre du culte, avocat)

*La procédure de saisine du CLEC, ainsi que la documentation afférente sont accessibles dans le répertoire CLEC sur le disque K.*

## La réflexion éthique c'est quoi ?

- La réflexion Ethique est un questionnement personnel ou collectif qui contribue à faciliter une prise de décision, juste. Elle permet l'analyse de différents points de vue et la réflexion sur le bénéfice apporté et la justification de l'action dans des situations dites « complexes », dans le respect des valeurs, de la morale, des droits. Les situations problématiques au plan éthique se situent dans des zones d'incertitude juridique ou réglementaires, lorsque des logiques de valeurs contradictoires sont à l'œuvre (conflits de valeurs entre les acteurs lorsqu'ils sont liés à des postures éthiques différentes).
- Celles qui relèvent de l'organisationnel, de la logistique ou de la coordination
- qui peuvent être résolus par l'intervention de compétences techniques ne relèvent pas du champ éthique.

## Rôle, missions et objectifs du CLEC

- Favoriser la réflexion sur le sens du soin,
- Identifier les problèmes d'éthique rencontrés dans l'établissement,
- Constituer un cadre de référence à partir des saisines en produisant des avis à partir d'études de cas ou de questions particulières.
- Mener une réflexion sur les aspects de la prise en charge des patients soulevant des questionnements éthiques et proposer des éléments de réponses.
- Développer chez les professionnels une culture éthique.

Le **CLEC** n'est pas une instance décisionnaire, il ne se substitue à aucune instance de l'établissement

Le **CLEC** ne rédige ni procédures ni protocoles.

Le **CLEC** ne répond pas aux situations d'urgence.

Le **CLEC** n'est pas un lieu de résolution de contentieux.

Romain MOURER



## La Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

La Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC) est une approche de prise en charge globale du patient favorisant le rétablissement précoce de ses capacités après la chirurgie. A terme, elle devrait être applicable à tous les patients et à toutes les spécialités. Le patient a un rôle actif dans cette approche. Un « passeport RAAC » lui permet de réaliser une auto-évaluation.

Le programme se base sur un chemin clinique et repose sur l'amélioration des pratiques pour toutes les équipes. Elle nécessite une réorganisation des soins et des efforts combinés au sein d'une équipe pluri professionnelle impliquant tous les acteurs autour du patient, équipe hospitalière et de ville.

### Le programme RAAC

- Informer le patient et le former à la démarche
- Anticiper l'organisation des soins et la sortie du patient (situation de vie, réseau ville-hôpital)
- Minimiser les conséquences du stress chirurgical
- Contrôler la douleur dans toutes les situations
- Favoriser et stimuler l'autonomie des patients

### Objectifs du RAAC

- Une meilleure satisfaction du patient
- Des complications post-opératoire réduites ou équivalentes à la prise en charge conventionnelle
- Une durée de séjour hospitalier plus courte

### Le programme RAAC à l'hôpital Robert PAX

Depuis le 1er février 2019, le programme RAAC est en place dans le service de chirurgie digestive. Le service bénéficie d'un accompagnement au développement du programme par l'ARS.

Les acteurs participants au projet sont nombreux : chirurgiens digestifs, secrétaires, médecins anesthésistes réanimateurs, infirmières dédiées RAAC, infirmières et aides-soignantes de chirurgie et de réanimation, diététiciennes, kinésithérapeutes...

Les grands principes pour le patient :

- bénéficier d'une consultation préopératoire réalisée par une infirmière dédiée
- bénéficier d'une consultation diététique préopératoire
- manger et boire le plus tard possible avant l'intervention,
- limiter le nombre de drains après l'opération ou les retirer le plus rapidement possible,
- manger et boire le plus tôt possible après l'intervention afin de faciliter le retour du transit intestinal,
- marcher rapidement après le retour en chambre,
- soulager la douleur pour rendre le patient rapidement autonome,
- visite de l'infirmière dédiée RAAC tous les jours pour évaluer l'évolution clinique,
- appel de l'infirmière dédiée RAAC après le retour à domicile.

Audrey JANUS

## HYGIENE DES MAINS

« Dans un contexte national et même régional de bactéries multi résistantes et hautement résistantes, l'application stricte des précautions standard en milieu de soins reste une des mesures barrière les plus efficaces (hygiène des mains, port d'équipements de protection individuelle, gestion des excréta, du linge, des déchets, le bionettoyage de l'environnement).

Les mains étant responsables de transmissions de microorganismes entre 50 et 80% , il est plus qu'urgent de prendre conscience de la nécessité d'effectuer une hygiène des mains dans toutes les opportunités de soins et cela pour tous les professionnels de santé. Elle s'applique également aux visiteurs et aux patients acteurs de leur santé.

La solution hydro-alcoolique reste le meilleur moyen de désinfecter les mains. »

Dr DENIS Corinne



# Replay

## VOEUX 2019



18 Janvier 2019

Cérémonie de présentation des Voeux 2019  
Hôpital R.Pax



24 Janvier 2019

Cérémonie de présentation des Voeux 2019  
Centre Hospitalier Spécialisé



25 Janvier 2019

Cérémonie de présentation des Voeux 2019  
Hôpital St Joseph Bitche

## DONS



25 Octobre 2018

Inauguration du chemin de promenade de  
l'hôpital St Joseph



07 Novembre 2018

Remise de don par l'association "Laetitia la joie de vivre"  
en faveur du service de pédiatrie



19 Février 2019

Remise de don par le Lions Club de Sarreguemines  
au profit des patients polyhandicapés adultes

## Saviez vous que ...

### Le marché de Noël du CHS

Comme chaque année lors du dernier W-E du mois de novembre, le Pôle de Réadaptation Psychosociale, en collaboration avec le Club Psychothérapique, avait organisé son traditionnel Marché de Noël dans la salle de spectacle du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines. Vingt-deux chalets en bois, confectionnés dans le cadre d'activités

thérapeutiques, ont permis aux nombreux visiteurs de découvrir des objets très divers réalisés dans les différents ateliers des unités fonctionnelles du CHS. L'intégralité du bénéfice des ventes est réservée aux patients, sous diverses formes. L'ouverture du Marché de Noël à un public extérieur, permet de donner une autre vision de l'Hôpital psychiatrique.

# Mouvements du personnel

## CENTRE HOSPITALIER

### BIENVENUE

**Adjoint Administratif** KIHM Dorothée, *Administration Bitche* - KENNEL Vanessa, *ARU Sgmines -HURGARGOWITSCH Elorie, Admissions urgences*

**Agent des Services Hospitaliers** STARCK Patricia, LEROY Coralie, WACHTER Stéphanie, AREND Linda, CHAIBI Mina, DJEZZAR Warda, KAMPRATH Carole, *E.E.H - MINAR Anthony, Convoyage - STOEFFLER Mathieu, Brancardage - MASSERANN Chloé, SSR Bitche*

**Agent d'entretien qualifié** MULLER Jimmy, *Restauration Hospitalisation*

**Aide Soignant** MOSER Arnaud, *Médecine Bitche* - ZINS Lisa, SACCUCCI Marc, BOYON Florine, ENSMINGER Julie, FELIX Pascale, KLEIN Félicia, SEVA MAGNANI Laetitia, *Pool de remplacement - SCHOEPP Sandra, Chirurgie 1*

**Assistant Associé Spécialisé** BUDA Vasile, *Urologie*

**Infirmier** VAUCLAIRE Lionel, *Pool de remplacement* - SIEBERING Coralie, KLEIN Véronique, *USLD Bitche Soins* - REPPERT Melissa, *ARU Sgmines*

**Manipulateur Electroradio** MICHELS Camille, DEHLINGER Joanna, HENRION Laure, *Médecine nucléaire*

**Puéricultrice** SCHMIDT Floriane, *Pédiatrie*

**Sage-Femme** KIHLM Liguori, RAZAFINDRAKOTO Solofo, *Bloc obst. salles d'acc*

**Praticien Contractuel** KLEIN Mélissandre, *ARU Sgmines* - PFEIFFER Claude, *Consult. ext. douleur*

**Praticien Attaché Associé** COSTAS Andrei-Victor, *Radiologie*

**Technicien de Laboratoire médical** AVIAT Adeline, *Laboratoire*

### BONNE RETRAITE

**Adjoint Administratif** MANNINO Marie-Claude, *Administration Bitche* - HORES Christine, *RH* - MARCHAL Elisabeth, *Admissions urgences*

**Assistant médico-adm.** MEYER Anne, *Laboratoire* - BREITENBACH Muriele, *Radiologie*

**Agent des Services Hospitaliers** HORNBECK Colette, *SSR Bitche* - KLAM Marie-Thérèse, *EEH*

**Aide Soignant** MEHLINGER Yolande, *SSR Bitche* - VOGEL Bernadette, *Chirurgie 1 -Dig/Ortho-trauma*

**Infirmier** CIBIN Sylvie, *surveillance post.intervention* - WEBER Martine, *USMP* - KIEFFER Marie Madeleine, *Médecine Bitche*

**I.B.O.D.E** HOELLINGER Nicole, *CEGIDD*

**Praticien Hospitalier** ZELLER Cyrille, *Radiologie*

**Praticien Attaché** LABAKI Fadi, *Cardiologie*

**Technicien de Laboratoire médical** METZINGER Marie Madeleine, *Laboratoire.*

## CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE

### BIENVENUE

**Adjoint Administratif** GROSS Delphine, FILIPIAK Marc, ROTH Sophie, *Gestion Economique*

**Assistant Familial** ESCHENBRENNER Patricia, *A.F.T Sarreguemines*

**Apprenti** PAUL Mael, *Jardins*

**Infirmier** GRASSO Ophélie, *Opaline* - WAGNER Léa, *C.M.P Enfants* - WEYANT Lucie, *Tilleuls* - BEUDART Léa, *Urgences* - FRANCK Anaïs, *Opaline* - KUHN Florent, *Mimosas* - WAGNER Jean, *Roseaie* - DEMUSSY Anaïs, KOCH Julie, *Pool remplacement USLD* - FISCHER Célia, *H.J Hironelles* - FLAUSSE Olivier, *H.J Eau Vive*

**Psychologue** FEDERSPIL Alexiane, *C.M.P. Bitche* - GUILLAUMÉ Pascal, *Psychologue du Travail*

### BONNE RETRAITE

**Adjoint Administratif** HAUERSPERGER Aline, *Gestion Economique*

**Aide Soignant** BEHR Sylvie, LANG Dominique, VINTIER Clarisse, *Opaline RDC* - RISSER Myriam, *Opaline Etage* - QUELINA Isabelle, *Tilleuls*

**Agent des Services Hospitaliers** DEMPT Jeanne, WANNER Suzanne, *Tilleuls*

**Agent d'entretien qualifié** LETT Simon, *S.C.S et Unité d'accueil*

**Direction** KREMER Danielle, *Direction des Soins Infirmiers*

**Infirmier** BUCHHEIT Christiane, *H.J Psy Adultes La Source* - REISER Martine, *H.J Eveil* - ERBRECHT Véronique, *Centre de Soins Addictologie* - FESERT Francine, *Lilas* - MONTECALDO Carol Anne, *Glycines* - MERTZ Laurent, *Pavillon 18,1er Etage* - LOCATELLI Yves, *Pavillon 18, RDC* - TURCK Roland, *Mimosas*

**Ouvrier Principal** BOTZUNG Patrick, *S.C.S et Unité d'accueil* - BLAISUS Lucienne, *Roseaie*

**Praticien Attaché** SCHNELLER Nicole, *Centre de Soins Addictologie*

**Il nous a quitté :** Dr. SENNINGER Jean-Luc, *Chef de service addictologie et dangerosité.*

Effectifs au 22.02.2019

## Sorties proposées par les Amicales du Personnel CH & CHS

05 Avril 2019

ST WENDEL

Marché de Pâques

CH

26/29 Avr. 2019

HOLLANDE

4 Jours

CH

14/17 Juin 2019

SUISSE

SAAS FEE / ZERMATT

CHS

Retrouvez toutes les informations sur le site intranet des Hôpitaux de Sarreguemines

## Agenda

Du 18 au 22 Mars 2019

«SEMAINE DES PRIMEVERES»

Vente de primevères dans le hall de l'hôpital R.Pax au profit de la Ligue contre le Cancer.

MARS BLEU : dépistage du cancer colorectal

Tout au long du mois de mars 2019, la Ligue contre le cancer met en place une campagne sur les réseaux sociaux avec le hashtag #parlonsfesses.

- 22 Mars 2019 : 19<sup>ème</sup> Journée du sommeil
- Avec un mode de vie en transformation rapide depuis 30 ans, la durée du sommeil s'est réduite.
- Votre sommeil en pratique sur : <https://institut-sommeil-vigilance.org>